

**CONDITIONS GENERALES**  
**Vide-Greniers de l'ESM FOOTBALL**  
**Dimanche 14 juin 2026 - 8h à 17h30**  
**Hall de Nahuques à Mont de Marsan**

---

**Art 1 –**

Qu'il n'est accepté aucune vente de nourriture, animaux, copie de cd, jeux gravés, armes, produits inflammables.

Que les objets sont sous la responsabilité des vendeurs.

Que l'exposant s'engage à respecter la législation en vigueur en matière de conformité et sécurité des biens.

Que l'organisation se réserve le droit d'exclure l'exposant qui ne respectera pas les termes du contrat.

**Art 2 –**

Que l'exposant doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile pour tout incident qui surviendrait sur et autour de mon emplacement.

**Art 3 –**

Que les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou sinistre des objets et en cas de litige d'un vendeur avec les agents des contributions, de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes.

**Art 4 –**

Que l'accueil des vendeurs ayant réservé et payé se fera le dimanche 14 juin 2026 à partir de 6h00. Au-delà de 8h30, l'organisateur se réserve le droit de disposer des places sans aucun remboursement ne puisse être effectué.

Que les vendeurs sont responsables de la zone qu'ils occupent, de la sécurité de leurs installations et de leur montage.

Qu'il est demandé de respecter les limites de l'emplacement attribué.

Que les transactions sont sous la seule responsabilité des parties concernées.

Que les exposants ne pourront pas remballer ni accéder avec leur véhicule au stand avant 17h00 et ce par respect pour le public, pour les autres exposants et par sécurité pour tous.

Que les tables fournies sont la propriété des organisateurs et que toute table manquante ou endommagée sera facturée 80€.

Que l'emplacement soit libéré et propre impérativement à 18h30 le jour même.

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Pas de règlement = Pas de réservation

***A RETOURNER OBLIGATOIREMENT avant le 14/06/2026 par courrier postal à ESM FOOTBALL – 235 route de Biscarrosse -40000 Mont de Marsan, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de « ESM FOOT » accompagnée d'une copie Recto Verso de la carte d'identité (obligatoire).***

## Particulier

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Mail : ..... Portable : .....

Particulier : N° de la Carte Nationale d'Identité : .....

Délivrée par : .....

Date de délivrance : .....

### DECLARE SUR L'HONNEUR :

- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce)
- De ne participer qu'à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

## Professionnel

Nom de la société ou association : .....

Dont l'adresse du siège est : .....

Nom-Prénom du Représentant la société ou association .....

N° RC : ..... Lieu : .....

Date de création : ..... Produits vendus : .....

N° immatriculation du véhicule : .....

### DECLARE SUR L'HONNEUR :

- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du code du commerce
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article R321-7 du code pénal)

## RESERVATION

Emplacement choisi	Tarifs des emplacements	Nombre d'emplacement(s)	Coût
<b>Hall de Nahuques (intérieur)</b>	8€ pour 2 m au sol avec une table fournie de 1,8m		
	3€ le ml (sans table)		
<b>Parking extérieur</b>	2€ le ml		
<b>TOTAL € à REGLER par chèque ou virement</b>			

Date et Lieu :

Signature : (manuscrite)